

Accueil parascolaire : quel rôle social ?



Les débats sur l'accueil parascolaire tournent autour des subventions à investir dans l'opération. REISO souhaite s'attarder sur ce qui se fait, par qui et comment dans cet accueil des enfants.



Par **Claire Attinger**, adjointe responsable du secteur APEMS, Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne

Avec les transformations des modes de vie familiaux, la prise en charge extra-familiale des enfants devient une mesure essentielle de la politique familiale. Toutes et tous – parents, associations, partenaires sociaux, monde politique et économique – reconnaissent aujourd'hui les besoins en matière d'accueil pour les enfants.

La mission des lieux d'accueil parascolaire se situe dans le champ de l'action socio-éducative parce que la dimension collective se distingue autant du champ familial que des activités scolaires. Le temps en APEMS, acronyme lausannois de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire, constitue du temps de vie et non pas de garde pour les enfants accueillis. De la même manière, l'écolier redevient pendant ces moments d'accueil un enfant.

Pour que ces instants de vie en collectivité contribuent à développer des compétences, des habiletés sociales et de l'estime de soi, les centres d'accueil offrent un cadre qui rend la collectivité agréable à vivre. L'organisation, la mise en place de règles de vie communautaire, les besoins du personnel sont clairement posés, assurés et considérés. La qualité de la vie collective, le calme, l'harmonie des relations entre enfants jouent un rôle de prévention important. Ce climat qui doit permettre de faire confiance aux enfants offre une sécurité plus grande qu'une surveillance tatillonne.

Accueilli et reconnu dans son individualité

Mais au fait, de quoi a besoin un enfant de cet âge dans l'entre deux des moments de vie familiale et d'école : avant l'école, à la pause de midi, et l'après-midi après l'école ? Un repas équilibré, un regard bienveillant, une présence chaleureuse ? Louis vient d'emménager et ne connaît personne, c'est son premier jour d'APEMS... Comment sera-t-il

accueilli ? Lara connaît-elle le chemin qu'elle doit emprunter pour se rendre de l'école à l'accueil ? A bientôt 11 ans, a-t-elle toujours besoin de la même attention ?

Dans la charte lausannoise de l'accueil pour enfants en milieu scolaire, plusieurs bases sont posées. Chaque enfant doit se sentir accueilli et reconnu malgré la fragmentation de son temps de présence. Pour assurer le lien entre les horaires de travail des parents et les horaires scolaires, les centres sont ouverts le matin dès 7 h. et ferment le soir à 18 h 30. Une part importante du travail consiste à accueillir et à reconnaître l'enfant avec ses spécificités, comme un être unique. Simultanément, ce travail consiste à connaître l'enfant dans la place qu'il occupe en collectivité. Les enfants sont considérés comme des acteurs de la vie des centres d'accueil : ils sont consultés et donnent leur point de vue sur les activités.

Le jeu, sous toutes ses formes, représente l'activité principale et préférée des enfants de cette tranche d'âge. Du jeu symbolique aux jeux de règles, d'activités sportives ou créatrices : le panel d'offres de loisirs et de détente doit rester varié et intéressant.

Quel personnel d'encadrement ?

Un accueil de qualité se mesure également au travers du personnel d'encadrement à disposition, de la sécurité et du bien être mis en place. Le pari consiste à trouver l'équilibre entre le collectif et l'individu en construisant un continuum relationnel dans un environnement inconstant basé sur une fréquentation directement liée aux demandes des parents.

Souhaitons que, à l'avenir, l'accueil collectif d'enfants devienne une offre indispensable de la politique familiale. Il pourrait ainsi favoriser l'intégration de chaque enfant, garantir un accès plus égalitaire aux disciplines scolaires et développer des compétences et des habiletés sociales dans une société urbaine toujours plus active.

A construire et à imaginer...

Le concordat HarmoS prévoit que les structures d'accueil soient intégrées dans l'offre proposée pendant la scolarité obligatoire, avec une utilisation facultative (en dehors du temps d'enseignement). Cette offre serait proposée dès l'âge de 4 ans révolus. Dès lors, et pendant toute la durée de l'enseignement de base, les structures de jour feraient partie de notre paysage collectif. Les formes qu'elles prendront sont à construire et à imaginer.

Premier colloque parascolaire

Le Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne organise le 1er colloque parascolaire le 4 juin 2010. Ce sera l'occasion de présenter l'enfant – ses besoins, son développement - entre 6 et 11 ans et le contexte dans lequel la réflexion est menée actuellement avec ses enjeux et perspectives futures. Pour étendre à d'autres horizons que romand les expériences et systèmes mis en place, la parole sera également donnée à des voisins français et alémaniques.

L'expérience lausannoise : en quelque dix années, l'offre d'accueil pour les 7-11 ans couvre l'ensemble des besoins des familles. Sous l'acronyme APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), cette prestation fait partie du service public et l'accès est garanti à tout enfant dont les parents travaillent.